



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Motion du Bloc Québécois

L'OPPOSITION VOTE EN FAVEUR DU MAINTIEN INTÉGRAL DU REGISTRE DES ARMES À FEU

Ottawa, le jeudi 23 avril 2009 – Le Bloc Québécois a profité de sa journée d'opposition mardi pour sensibiliser les parlementaires à l'importance du maintien de l'actuel registre des armes à feu. Le Bloc Québécois a déposé une motion qui demande au gouvernement de ne pas renouveler l'amnistie relative aux obligations sur le contrôle des armes à feu et devrait maintenir intégralement l'enregistrement de tous les types d'armes à feu. Cette journée s'est achevée par la projection du film *Polytechnique* de Denis Villeneuve, inspiré de la tragédie survenue le 6 décembre 1989 à Montréal. Les conservateurs ont boudé cette projection.

« La motion du Bloc Québécois a pour objectif d'empêcher le gouvernement conservateur de renouveler l'amnistie relative aux obligations sur le contrôle des armes à feu. Son adoption hier en Chambre est une grande victoire pour tous » a lancé **Pierre Paquette**, député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois.

Pour une troisième fois, les conservateurs de Stephen Harper s'en prennent au registre en tentant d'y soustraire les carabines et les armes de chasse. Cet entêtement purement idéologique est difficilement justifiable dans la mesure où le registre a permis de diminuer le nombre des drames impliquant des armes à feu, en améliorant les outils disponibles pour les corps policiers. Évidemment, il y aura toujours des homicides, mais moins l'accès aux armes sera aisé, moins il y en aura. C'est ce qu'on peut constater en regardant le taux d'homicides aux États-Unis, qui est 3 fois supérieur au taux canadien et près de 5 fois supérieur à celui du Québec.

« L'adoption de notre motion, aujourd'hui, envoie un message clair au gouvernement conservateur : la Chambre des communes n'a pas l'intention d'affaiblir le registre. Tout comme l'Assemblée nationale du Québec, qui a adopté à l'unanimité deux motions exigeant le maintien du registre et dénonçant l'intention du gouvernement fédéral d'en diluer l'application et la portée. Maintenant que les coûts d'implantation sont assumés, que le registre est sous contrôle et que cet outil a fait ses preuves, comment le gouvernement conservateur peut-il s'obstiner à vouloir y mettre la hache? », a expliqué le député de Joliette, **Pierre Paquette**.

« L'amnistie incessante des conservateurs est déplorable. Non seulement ils contournent la loi en prescrivant l'oubli officiel des infractions, c'est-à-dire qu'ils ne sanctionnent plus les propriétaires qui n'enregistrent pas leurs armes et ils ignorent la volonté du Parlement de

maintenir ce registre. Ils font fi de la loi et ridiculisent la démocratie parlementaire. Ce n'est pas surprenant, considérant que ce sont les mêmes conservateurs qui ont outrepassé la loi des élections à date fixe », a répliqué **Pierre Paquette**.

« Les députés de l'opposition ont appuyé la motion du Bloc Québécois et ont fait front commun pour affirmer leur volonté de conserver l'actuel registre des armes à feu. Fidèles à eux-mêmes, les conservateurs ont fait preuve d'entêtement idéologique sur la question et pire encore, tous les députés conservateurs du Québec ont voté contre », a conclu **Pierre Paquette**, député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois.

Voici le texte de la motion qui a été débattue au cours de la journée d'opposition du Bloc québécois le mardi 21 avril 2009 :

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement ne devrait pas renouveler l'amnistie relative aux obligations sur le contrôle des armes à feu qui vient à échéance le 16 mai 2009 et devrait maintenir intégralement l'enregistrement de tous les types d'armes à feu.

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepaquette.qc.ca